

## Responsabilités des acteurs de la construction (niveau 2)

Maîtriser les différents régimes de responsabilité des constructeurs afin d'adapter ses recours

Code  
**12678**

Durée  
**1 jour / 7 heures**

Tarif Inter\*  
**1 113 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

### PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**  
8 nov. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

### PUBLIC

Avocats - Responsables de programmes immobiliers - Juristes immobilier - Maîtres d'ouvrage - Promoteurs - Sous-traitants - Quasi-constructeurs - Assureurs

### PRÉ-REQUIS

Avoir de solides connaissances en droit de la construction ou avoir préalablement suivi la formation :

### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception

## Objectifs pédagogiques

- Rechercher la responsabilité des constructeurs : conditions et délais
- Obtenir réparation des dommages résultant de l'opération de construction

## Programme de la formation

### Rechercher la responsabilité des constructeurs : conditions et délais

Distinguer les notions d'ouvrage et éléments d'équipement

- Analyse des critères jurisprudentiels
- Définition des travaux de rénovation
- Notion d'équipement/équipement professionnel
- Extension du régime de la responsabilité des constructeurs aux équipements sur existant : la notion de quasi-ouvrage

Examiner les enjeux de la réception

- Combinaison et frontières des différentes réceptions
- Notion de présomption de réception tacite
- Unicité de la réception de l'ouvrage/réception d'un lot
- Géométrie de l'effet de purge à la réception : droit privé-droit public
- Questionnement autour de la levée des réserves
- La responsabilité contractuelle avant réception : distinguer intervenants matériels et intellectuels
- Les garanties légales après réception
- Différencier les notions d'imputabilité et de causalité

Définir les régimes de prescription

- Prescriptions applicables : nature, critères, fondements
- Appliquer dans le temps les nouveaux régimes de prescription
- Interrompre des délais de prescription : avant et après la réforme de 2008
- Point sur la question de la suspension des délais d'action
- Impacts de la réforme du droit des contrats sur les actions en responsabilité contractuelle

### Obtenir réparation des dommages résultant de l'opération de construction

Distinguer les différents types de dommages

- Notion de désordres matériels affectant l'ouvrage
- Désordres futurs et évolutifs
- Désordres aux existants
- Délimiter l'obligation in solidum et solidaire

Examiner les troubles anormaux de voisinage

de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

- Les troubles causés par l'activité du chantier
- Les troubles causés par l'ouvrage

## Exercer un recours entre coobligés : la charge définitive de la dette

- Savoir fonder un recours
- Dégager des critères du partage
- Articuler les assurances

